

## Programme des candidats des provinces : variations provinciales



par Garnett Picot, Feng Hou et Eden Crossman

Date de diffusion : le 27 mars 2024

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# ***Programme des candidats des provinces : variations provinciales***

par Garnett Picot, Feng Hou et Eden Crossman

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400300003-fra>

## **Résumé**

Au cours des dernières années, un plus grand nombre d'immigrants économiques ont été admis au Canada dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP) que par tout autre programme d'immigration. Chaque province ou territoire est responsable de la conception et de la gestion de son propre PCP. Le degré d'importance du rôle que joue le PCP en tant que source d'immigrants varie considérablement d'une province à l'autre : il s'agissait presque de la seule source d'immigrants économiques au Manitoba et en Saskatchewan, alors que ce programme occupait une place beaucoup moins importante en Ontario. Les autres provinces se situaient entre ces provinces. Les variations provinciales dans les caractéristiques sociodémographiques des candidats provinciaux reflètent les différences observées dans les exigences d'admissibilité et les processus de sélection. À mesure que le PCP a évolué, les caractéristiques des candidats provinciaux ont changé considérablement. La proportion de nouveaux candidats des provinces ayant une expérience de travail au Canada avant leur admission a augmenté considérablement dans la plupart des provinces. Cependant, en 2019, des variations importantes ont été observées d'une province à l'autre : la plupart des nouveaux candidats des provinces en Alberta, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires, comparativement à très peu de nouveaux candidats en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou en Saskatchewan. On a aussi enregistré une hausse dans la proportion de nouveaux candidats des provinces qui étaient d'anciens étudiants internationaux dans certaines provinces, notamment en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les candidats provinciaux ayant déjà de l'expérience de travail ou d'études au Canada avant leur admission avaient tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que les autres immigrants qui n'ont pas de tels antécédents. Une forte variation provinciale dans les types de professions envisagées par les nouveaux candidats provinciaux était aussi évidente. En 2019, les candidats des provinces occupant des emplois spécialisés et techniques étaient les plus nombreux en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta, alors que la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard présentaient une plus grande proportion de candidats occupant des emplois de professionnels, mais cette proportion ne représentait tout de même pas une majorité. Au Manitoba, les candidats provinciaux peu qualifiés étaient plus nombreux que les candidats occupant un emploi de professionnel ou un emploi spécialisé ou technique.

**Mots-clés** : immigrants, Programme des candidats des provinces, répartition provinciale

## **Auteurs**

Eden Crossman et Garnett Picot travaillent à la Direction générale de la recherche et des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Stephane Arabackyj, Christopher Hamilton et Tim Prendergast pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

## Introduction

Au cours des dernières années, un plus grand nombre d'immigrants économiques ont été admis au Canada dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP) que par tout autre programme. En 2019, 35 % des immigrants économiques ont été admis dans le cadre du PCP. Toutefois, cette proportion a diminué pour s'établir à 24 % en 2021 (ce qui est probablement attribuable aux changements apportés au processus de sélection en raison de la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>), avant d'augmenter pour se situer de nouveau à 35 % en 2022. Le programme a été créé en vue de réaliser deux principaux objectifs : 1) répartir plus d'immigrants dans les régions et les provinces à l'extérieur des trois grandes villes canadiennes; 2) aider à satisfaire les besoins en main-d'œuvre des employeurs dans ces régions et ces provinces (IRCC, 2017).

De 1996 à 2005, toutes les provinces (à l'exception du Québec qui avait déjà son propre système d'immigration économique) et le Yukon ont signé un accord relatif au PCP avec le gouvernement fédéral. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord en 2009<sup>2</sup>. Initialement, le PCP était assez modeste, comptant environ 500 immigrants ayant obtenu des droits d'établissement dans le cadre des divers PCP en 1999. En 2004, le nombre d'arrivées avait atteint environ 6 000 immigrants et avait continué à croître, pour s'établir à 68 000 immigrants en 2019 et à 88 300 immigrants en 2022 (Picot, Hou et Crossman, 2023).

Chaque province ou territoire (que l'on appelle ci-dessous « les provinces ») est responsable de la conception et de la gestion de son propre PCP, y compris les différents volets d'entrée du programme. Chaque province comporte divers volets par l'intermédiaire desquels les immigrants économiques potentiels peuvent présenter une demande. Il y a plus de 60 volets individuels de PCP dans l'ensemble de toutes les provinces (voir l'annexe).

Des différences et des similitudes sont observées dans la conception des PCP de chaque province. Toutes les provinces ont un volet composé de gens d'affaires, qui cible les personnes désirant démarrer ou acheter une entreprise. Toutes les provinces offrent aussi un type de programme pour les travailleurs qualifiés qui vise les immigrants économiques hautement qualifiés (niveau de compétence O, A ou B de la Classification nationale des professions [CNP]), et la plupart des provinces offrent un volet qui acceptera des travailleurs peu qualifiés (niveau de compétence C ou D de la CNP). Certains volets sélectionnent seulement des immigrants qui exercent des professions recherchées, alors que d'autres volets acceptent des immigrants exerçant un plus large éventail d'occupations. Certains volets des programmes provinciaux exigent que les demandeurs aient reçu une offre d'emploi au moment de leur admission ou que le demandeur ait déjà acquis de l'expérience de travail au Canada (c.-à-d. une expérience à titre de travailleur étranger temporaire). D'autres volets pour les travailleurs qualifiés ou peu qualifiés n'ont pas une telle exigence. Toutes les provinces offrent des volets s'adressant aux étudiants étrangers ayant terminé un programme d'études universitaires dans la province visée ou dans une autre province. Toutes les provinces offrent aussi des volets dans lesquels le demandeur présente une demande directement à la province. Elles doivent aussi offrir au moins un volet où le demandeur soumet une demande au moyen du système de gestion de l'immigration fédéral Entrée express. Cette demande est ensuite évaluée en fonction des exigences des programmes faisant partie de ce système, soit le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC). Les volets des programmes provinciaux en vigueur en 2022 sont décrits en détail dans l'annexe.

1. En raison des restrictions relatives aux voyages à l'étranger pendant la pandémie, la plupart des immigrants économiques ont été sélectionnés à partir d'un bassin de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers qui vivaient déjà au Canada (Picot, Hou et Crossman, 2023).
2. Le Nunavut n'a pas de PCP.

Le présent article fait partie d'une série d'articles qui portent sur divers aspects du PCP. Cette série aborde divers sujets : 1) l'expansion du PCP; 2) les variations entre les provinces (le présent article); 3) les taux de maintien en poste provinciaux; 4) les tendances liées aux gains; et 5) les professions des candidats provinciaux, aux échelles nationale et provinciale.

Le présent article vise à examiner les variations entre les provinces dans 1) la croissance et l'importance du PCP et 2) les caractéristiques des candidats des provinces. L'analyse est fondée sur des données tirées de la Base de données longitudinales sur l'immigration (Statistique Canada, 2020).

## Cadre stratégique du Programme des candidats des provinces

L'immigration constitue une responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral joue un rôle dans la détermination de l'admissibilité et la dernière étape de sélection des candidats des provinces (IRCC, 2017). Les gouvernements provinciaux déterminent les besoins économiques précis de leurs secteurs de compétence ainsi que la capacité des demandeurs à s'établir sur le plan économique (IRCC, 2017). Le rôle des provinces est donc d'évaluer les demandes soumises par les immigrants dans le cadre du PCP, puis d'envoyer un certificat de désignation aux candidats retenus. Même si un certificat de désignation n'est pas équivalent à une résidence permanente, la coutume veut qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) accepte la recommandation de la province de désignation (IRCC, 2017)<sup>3</sup>.

Il y a actuellement 11 PCP en vigueur au Canada. Pour mettre en place un PCP, une province signe un accord avec IRCC (tableau 1) (CIC, 2011). Le Manitoba a été la première province à signer un tel accord, en 1996. Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont été les premières provinces à commencer à gérer un PCP, en 1999. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord plus récemment, soit en 2009.

---

3. Le rôle du gouvernement fédéral dans le PCP consiste à accorder le statut de résident permanent aux candidats des provinces. Pour se faire, ces candidats doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité (état de santé, criminalité et sécurité) du processus de sélection d'IRCC. Les candidats doivent démontrer qu'ils ont l'intention de s'établir sur le plan économique et de résider dans la province de désignation. Les candidats retenus reçoivent un visa, ce qui leur permet d'être admis au Canada. Les taux d'approbation pour le PCP sont bien au-delà de 90 % (OCDE, 2019).

Tableau 1

## Programmes des candidats des provinces par province ou territoire

Province ou territoire	Date de signature du premier accord relatif au PCP	Année de début du PCP	Année de l'accord relatif au PCP en vigueur
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> septembre 1999	1999	2016
Nouveau-Brunswick <sup>1</sup>	Lundi, 22 février 1999	1999	2017
Manitoba	Mardi, 22 octobre 1996	1999	2003
Île-du-Prince-Édouard <sup>1</sup>	Jeudi, 29 mars 2001	2001	2008
Saskatchewan	Lundi, 16 mars 1998	2001	2005
Colombie-Britannique	Dimanche, 19 avril 1998	2001	2015
Alberta	Mars 2002	2002	2007
Yukon	Avril 2001	2002	2008
Nouvelle-Écosse <sup>1</sup>	Mardi, 27 août 2002	2003	2007
Ontario	Lundi, 21 novembre 2005	2007	2017
Territoires du Nord-Ouest	Août 2009	2009	2013

1. Les provinces ont participé à un Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui a été lancé le 6 mars 2017. Le Programme d'immigration au Canada atlantique (programme permanent) est entré en vigueur le 6 mars 2022.

**Notes :** Le Nunavut n'a pas un Programme des candidats des provinces (PCP). Le Québec a son propre système d'immigration économique.

**Sources :** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Évaluation du Programme des candidats des provinces, 2017; Organisation de coopération et de développement économiques, Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019, 2019.

Les provinces peuvent concevoir leur programme et établir leurs critères de sélection, à condition qu'ils respectent la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et les accords bilatéraux (OCDE, 2019). Par conséquent, les critères de sélection des volets des PCP varient considérablement d'une province à l'autre. Les programmes des provinces doivent toutefois respecter des exigences linguistiques minimales et être axés sur le marché du travail<sup>4</sup>.

En 2009, après plusieurs années d'intervention fédérale limitée, le gouvernement fédéral a imposé des limites annuelles à l'égard des principaux demandeurs de PCP pour chaque province<sup>5</sup>. Depuis 2015, les provinces peuvent recruter des candidats du PCP à partir du bassin d'Entrée express (désignations faites par ce moyen appelées « désignations améliorées »), ainsi qu'au moyen du système de PCP (désignations par ce moyen appelées « désignations de « base ») (IRCC, 2017). Ces candidats doivent satisfaire aux exigences linguistiques et aux exigences en matière d'expérience d'études et de travail d'au moins un programme fédéral de sélection de travailleurs hautement qualifiés. Les désignations améliorées reçoivent 600 points, ce qui assure essentiellement l'acceptation de ces candidats au moyen du système Entrée express. L'introduction du système Entrée express a entraîné une augmentation du

4. À compter de 2012, les demandeurs du PCP exerçant des professions peu spécialisées (niveaux de compétence C et D de la CNP) devaient passer une évaluation linguistique pour veiller à ce que leurs compétences linguistiques satisfassent au moins à une norme minimale dans quatre catégories (compréhension de l'oral, expression orale, lecture et écriture). À l'heure actuelle, tous les programmes d'immigration fédéraux et provinciaux exigent au moins un niveau minimal d'habiletés en français ou en anglais. Le niveau exigé dépend du programme. En 2012, on a demandé aux provinces d'orienter leurs programmes plus clairement vers les immigrants économiques et de laisser l'immigration familiale aux programmes fédéraux axés sur les familles (OCDE, 2019).
5. Les limites sont déterminées par les considérations relatives au marché de l'emploi et l'évolution historique du programme (OCDE, 2019).

nombre total de résidents permanents désignés par les provinces<sup>6</sup>, un traitement plus rapide des demandes et des demandeurs de plus fort calibre (IRCC, 2017).

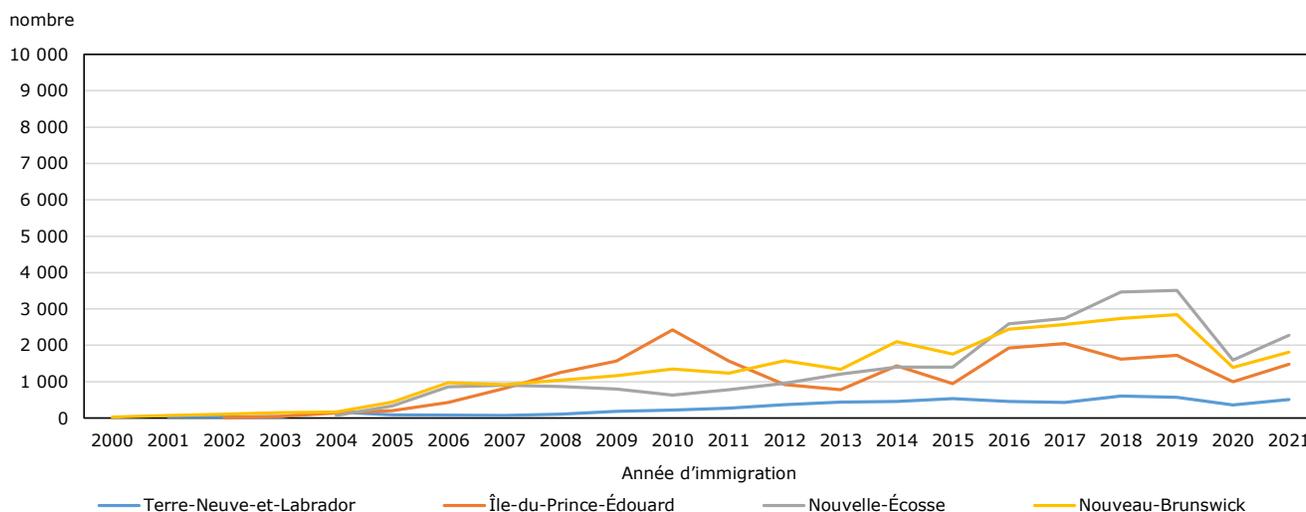
## Croissance du Programme des candidats des provinces à l'échelle provinciale

Bien que le PCP ait pris de l'expansion à l'échelle nationale de 2000 à 2019, cette croissance progressive a masqué les fortes variations dans les tendances de croissance provinciale (en 2020 et en 2021, les activités des PCP ont été nettement réduites en raison de la pandémie de COVID-19).

Dans les provinces de l'Atlantique<sup>7</sup>, Terre-Neuve-et-Labrador a sélectionné très peu d'immigrants économiques au moyen de son PCP (graphique 1). Même si l'Île-du-Prince-Édouard a étendu son programme assez rapidement de 2005 à 2010, de moins en moins de candidats des provinces ont eu l'intention de s'établir dans cette province chaque année de 2010 à 2019. Le programme en Nouvelle-Écosse a pris de l'expansion rapidement de 2013 à 2019 et est devenu le programme le plus important dans les provinces de l'Atlantique; il a été l'origine de l'admission de 3 500 candidats provinciaux en 2019. Au Nouveau-Brunswick, le programme a connu une croissance continue de 2005 à 2019. En 2019, les provinces de l'Atlantique avaient accueilli 12,6 % de tous les candidats des provinces arrivés au Canada.

### Graphique 1

#### Nouveaux immigrants du Programme des candidats des provinces par province de destination prévue, provinces de l'Atlantique, 2000 à 2021

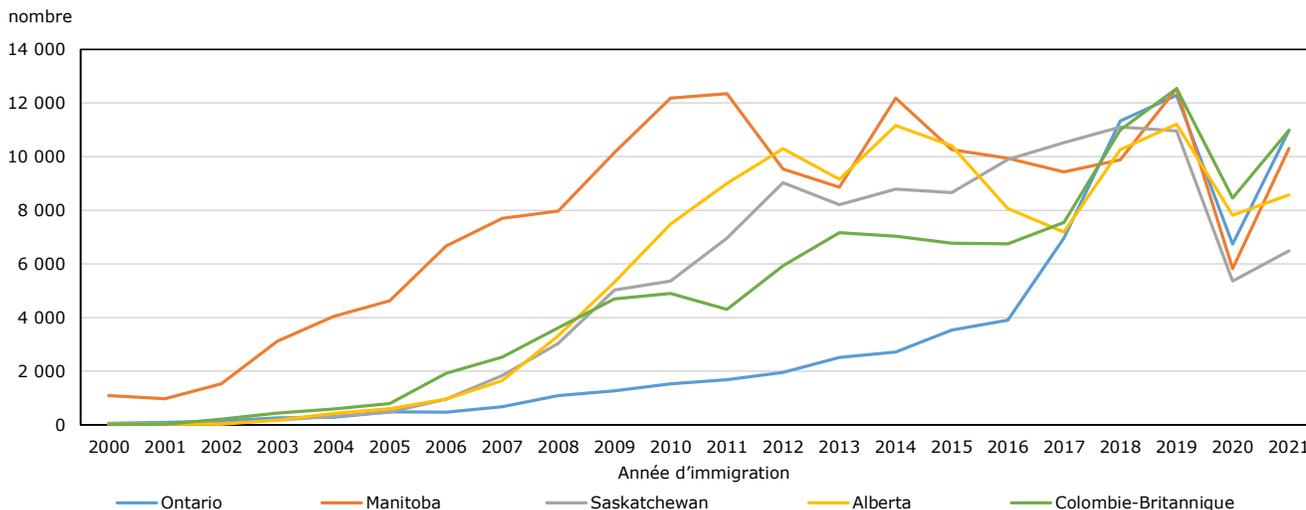


Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

6. Des désignations additionnelles ont été accordées aux provinces dans le cadre du système Entrée express, ce qui a contribué à une hausse du nombre total de désignations (IRCC, 2017).

7. Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

## Graphique 2 Nouveaux immigrants du Programme des candidats des provinces par province de destination prévue, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, 2000 à 2021



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Les cinq plus grandes provinces (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) ont chacune admis environ le même nombre de candidats provinciaux en 2019 (ce nombre variant de 11 000 à 12 500 candidats), malgré les différentes tailles de population. Chaque province a accueilli de 16 % à 18 % de tous les candidats provinciaux arrivés au Canada cette année-là. Cependant, les parcours pour en arriver à cette position semblable variaient considérablement d'une province à l'autre.

Le Manitoba a été l'une des premières provinces à promouvoir le PCP à ses débuts : de 2000 à 2011, le Manitoba a enregistré le plus important afflux de candidats provinciaux de toutes les provinces pendant toutes ces années, leur nombre ayant augmenté pour passer d'environ 1 000 candidats à 12 000 candidats (graphique 2). Le Manitoba a reçu plus de la moitié (57 %) de tous les candidats provinciaux en 2005. Lorsque les autres provinces ont renforcé leurs programmes, la proportion de candidats du Manitoba a diminué pour se fixer à environ 18 % en 2019. Par contre, l'Ontario a lancé son PCP relativement plus tard, probablement en raison d'une part importante d'immigrants économiques qui avaient déjà choisi de s'établir en Ontario, surtout à Toronto. Par conséquent, cette province n'avait pas autant besoin de mettre en place son propre PCP. La plus grande partie de la croissance du PCP en Ontario a été observée de 2016 à 2019, le nombre de candidats à ce chapitre s'étant établi à plus de 12 000 en 2019. Les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan gèrent des PCP d'assez grande envergure depuis 2005. Les programmes dans ces provinces ont pris de l'expansion jusqu'en 2019. Toutes les provinces ont connu une forte baisse du nombre de nouveaux candidats provinciaux en 2020, mais elles ont enregistré une reprise partielle en 2021<sup>8</sup>.

L'importance du PCP comme source d'immigrants variait considérablement d'une province à l'autre. Le PCP était presque l'unique source d'immigrants économiques dans certaines provinces, mais jouait un rôle beaucoup moins important dans d'autres provinces. Au moins 90 % des immigrants économiques arrivés au Manitoba et en Saskatchewan en 2019 ont été admis dans le cadre du PCP. À titre de comparaison, 15 % des immigrants économiques arrivés en Ontario pendant cette même année ont été admis par l'intermédiaire de ce programme (graphique 3). Toutes les autres provinces (à l'exception de

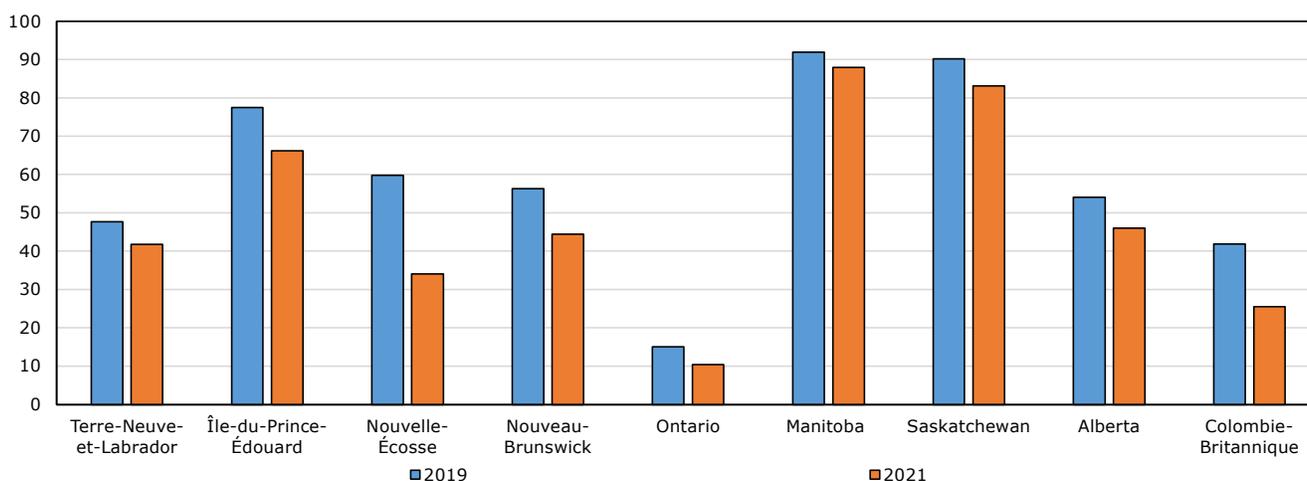
8. Le nombre de candidats des provinces ayant l'intention de s'établir au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest était inférieur à 350 candidats pour chaque année de la période à l'étude.

la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador) ont accueilli plus de la moitié de leurs immigrants économiques dans le cadre du PCP en 2019.

Puisque les critères d'admissibilité et le processus de sélection varient d'un programme d'immigration économique à l'autre, la composition des programmes provinciaux (p. ex. les proportions d'immigrants admis au cours d'une année quelconque dans le cadre du PCP, du PTQF, de la CEC et des « autres » catégories économiques<sup>9</sup>) a une incidence sur les caractéristiques des immigrants économiques qui arrivent dans les provinces<sup>10</sup>. Comparativement aux immigrants ayant soumis une demande dans le cadre du PTQF, les principaux demandeurs sélectionnés dans le cadre du PCP ont tendance à être moins scolarisés, à vouloir occuper des emplois spécialisés et techniques au lieu d'emplois de professionnels et à avoir une expérience de travail ou d'études au Canada avant leur admission (Picot, Hou et Crossman, 2023).

**Graphique 3**  
**Nouveaux immigrants du Programme des candidats des provinces en proportion des nouveaux immigrants économiques, par province de destination prévue, 2019 et 2021**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

## Variations provinciales en ce qui a trait à l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'admission

Les variations provinciales en matière de caractéristiques des candidats des provinces reflètent, en partie, les différences observées dans les critères d'admissibilité et les processus de sélection des volets des PCP respectifs. À mesure que le PCP a évolué, les caractéristiques des candidats provinciaux ont changé considérablement. Le changement le plus corrélatif était sans doute la tendance accrue des immigrants à avoir de l'expérience de travail ou d'études au Canada avant l'admission (les immigrants

9. Comprend le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), le programme pour les aidants familiaux, la catégorie du démarrage d'entreprise (fédéral), la catégorie des travailleurs autonomes et le Programme pilote d'immigration au Canada Atlantique.

10. La répartition entre les programmes varie considérablement d'une province à l'autre. En 2019, la répartition entre les programmes au Manitoba était la suivante : 4 % pour le PTQF, 92 % pour le PCP, 3 % pour la CEC et 1 % pour les autres catégories économiques. En Ontario, ces proportions étaient les suivantes : 54 % pour le PTQF, 15 % pour le PCP, 24 % pour la CEC et 7 % pour les autres catégories économiques.

appelés ci-après « les travailleurs étrangers temporaires<sup>11</sup> » et « les étudiants étrangers<sup>12</sup> ». Des études antérieures ont démontré que les immigrants qui étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires avaient de meilleurs résultats sur le marché du travail que les immigrants sans expérience de travail au Canada avant leur admission (Crossman et Hou, 2022; Hou et Picot, 2016)<sup>13</sup>. À l'échelle nationale, on constate une augmentation constante de la proportion des candidats provinciaux âgés de 20 à 54 ans à leur arrivée au Canada qui étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires; ce taux est passé de 6 % en 2000 à 61 % en 2019 (67 % en 2020 et 72 % en 2021). La proportion correspondante des immigrants qui étaient auparavant des étudiants étrangers a aussi augmenté pour passer de 4 % en 2000 à 38 % en 2019 (40 % en 2020 et 44 % en 2021) (Picot, Hou et Crossman, 2023).

En 2019, on a observé des variations importantes entre les provinces en ce qui concerne les proportions de candidats provinciaux dans la force de l'âge (20 à 54 ans à l'admission) ayant touché des gains au Canada avant leur admission (graphique 4)<sup>14</sup>. Dans certaines provinces, la plupart des nouveaux candidats provinciaux provenaient d'un bassin d'immigrants ayant été auparavant des travailleurs étrangers temporaires. Il s'agissait de Terre-Neuve-et-Labrador (80 % des immigrants avaient déjà été des travailleurs étrangers temporaires), de l'Alberta (84 %) et de la Colombie-Britannique (79 %). Les CPC dans d'autres provinces avaient une composition plus équilibrée d'immigrants ayant déjà été des travailleurs étrangers temporaires et d'immigrants n'ayant acquis aucune expérience au Canada avant leur admission. C'était le cas de provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard (46 % des immigrants y étaient des travailleurs étrangers temporaires), le Manitoba (51 %) et l'Ontario (62 %). Enfin, dans certaines provinces, les candidats étaient sélectionnés principalement à partir d'un bassin de demandeurs à l'extérieur du Canada et comptaient très peu de travailleurs étrangers temporaires. Ces provinces comprenaient le Nouveau-Brunswick (28 % des immigrants étaient des travailleurs étrangers temporaires), la Saskatchewan (34 %) et la Nouvelle-Écosse (37 %)<sup>15</sup>. Néanmoins, on a observé une hausse, de 2010 à 2019, de la proportion de nouveaux candidats provinciaux ayant acquis de l'expérience de travail au Canada avant leur admission, et ce, dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick (graphique 4).

---

11. Désigne tous les résidents permanents ayant touché des gains au Canada avant leur admission, y compris ceux du Programme de mobilité internationale, ceux du Programme des travailleurs étrangers temporaires ainsi que ceux titulaires d'un permis autre qu'un permis de travail.

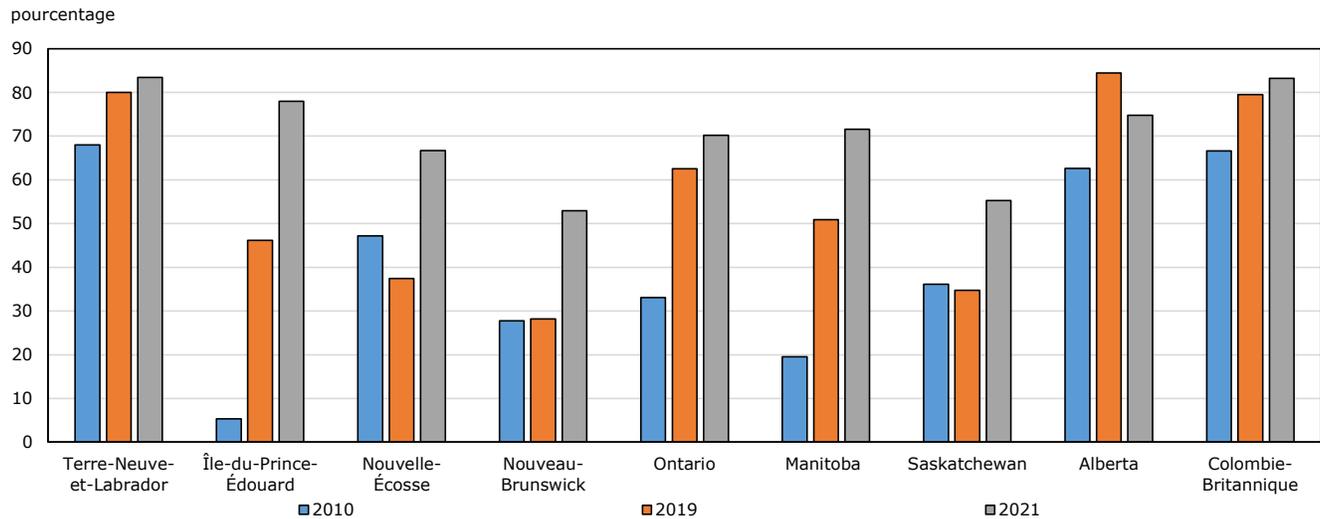
12. Désigne tous les résidents permanents ayant déjà été titulaires d'un permis d'études au Canada. Il est possible qu'un immigrant ait été à la fois un travailleur étranger temporaire et un étudiant étranger.

13. Cela était particulièrement vrai pour les immigrants ayant occupé des emplois à gains moyens ou élevés au Canada avant leur admission. Les répercussions d'un tel emploi n'ont pas la même ampleur pour les immigrants ayant occupé un emploi peu rémunéré au Canada avant leur admission.

14. Les données de 2019 ont été utilisées au lieu de celles de 2021, puisque la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021 a entraîné des changements importants dans le niveau et la composition de l'immigration.

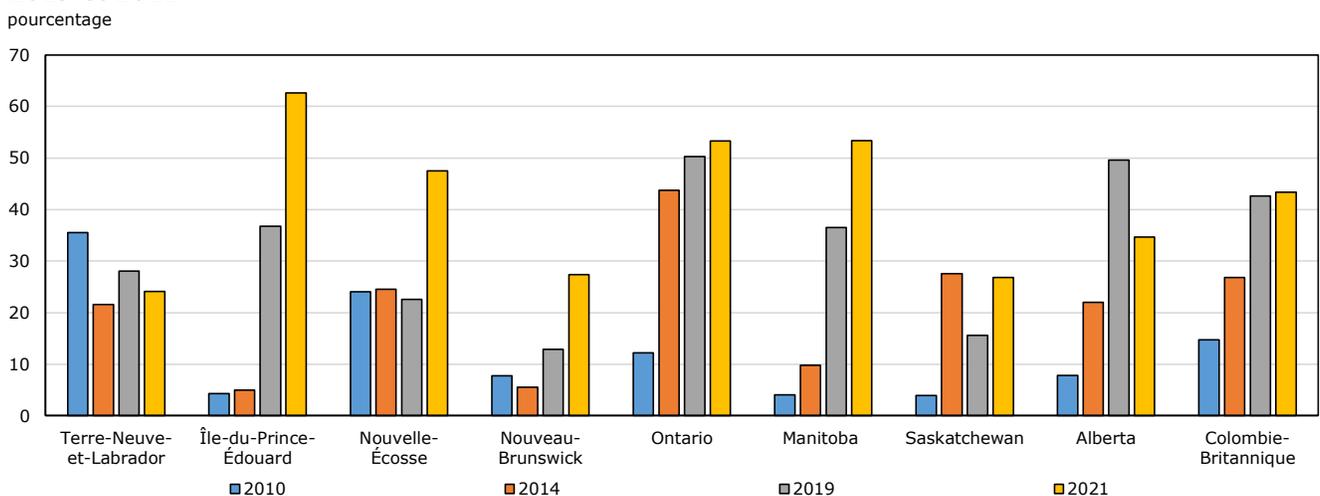
15. En 2019, 32 % des immigrants économiques sélectionnés par le Québec étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires.

**Graphique 4**  
Immigrants du Programme des candidats des provinces âgés de 20 à 54 ans à leur admission ayant touché des gains au Canada avant leur admission, par province, 2010, 2019 et 2021



La hausse observée dans la sélection des nouveaux candidats provinciaux à partir du bassin d'anciens étudiants étrangers était plus récente. En 2010, dans toutes les provinces sauf deux (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse), au plus 15 % des candidats des provinces étaient d'anciens étudiants étrangers (graphique 5). Par la suite, cette proportion s'est accrue considérablement dans diverses provinces, y compris l'Ontario (en 2019, 50 % des immigrants étaient d'anciens étudiants étrangers), l'Alberta (50 %) et la Colombie-Britannique (43 %). Dans d'autres provinces, une forte croissance dans cette proportion était évidente après 2014, y compris l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba (37 % dans chacune de ces provinces en 2019).

**Graphique 5**  
Immigrants du Programme des candidats des provinces âgés de 20 à 54 ans à leur admission ayant déjà été titulaires d'un permis d'études au Canada avant leur admission, par province, 2010, 2014, 2019 et 2021



## Variations provinciales à l'égard de la profession envisagée

En 2019, les principaux demandeurs du PCP étaient plus susceptibles que leurs homologues du PTQF d'avoir l'intention de travailler dans un emploi spécialisé ou technique<sup>16</sup> et moins susceptibles de faire partie du personnel professionnel (Picot, Hou et Crossman, 2023)<sup>17</sup>. L'orientation des candidats des provinces vers des emplois spécialisés et techniques, ou même vers des professions peu spécialisées<sup>18</sup>, est une approche adoptée depuis la création du PCP<sup>19</sup>. Par conséquent, l'expansion du PCP et le déclin du PTQF ont occasionné une hausse importante de la proportion de tous les immigrants économiques ayant l'intention de travailler dans un emploi spécialisé ou technique. La proportion des demandeurs principaux de la catégorie économique (âgés de 20 à 54 ans à l'admission) ayant l'intention d'occuper un emploi spécialisé ou technique a augmenté pour passer de 20 % en 2005 à 34 % en 2019. Celle des demandeurs ayant l'intention d'occuper un emploi de professionnel a diminué pour passer de 55 % en 2005 à 38 % en 2019 (Picot, Hou et Crossman, 2023).

Les observations ci-dessus s'appliquent au Canada dans son ensemble. Ces tendances se sont également maintenues dans la plupart des provinces. Comparativement aux principaux demandeurs du PTQF ou de la CEC, dans toutes les provinces, très peu de nouveaux demandeurs principaux admis au moyen du PCP en 2019 avaient l'intention d'occuper un poste de professionnel ou de gestion, leur nombre allant d'un creux enregistré en Alberta (11 %) à un sommet enregistré en Colombie-Britannique (37 %). La proportion des principaux demandeurs ayant l'intention d'occuper un poste de gestion ou de professionnel était beaucoup plus élevée dans la CEC et le PTQF, et ce, dans toutes les provinces, leur proportion allant de 43 % à 73 % selon la province (tableau 2).

---

16. Les emplois spécialisés et techniques désignent les professions au niveau de compétence B de la CNP, ce qui inclut des emplois allant de techniciens de la santé et des sciences de l'ingénierie, de para-professionnels juridiques et de personnes de métier spécialisé, jusqu'aux superviseurs des ventes au détail, aux superviseurs de restaurant et d'un établissement de restauration rapide, aux cuisiniers et aux boulangers-pâtisseries.

17. Les emplois correspondant au niveau de compétence A de la CNP incluent des professions de divers domaines, notamment les affaires et la finance, l'ingénierie et l'architecture, les soins infirmiers, d'autres professions liées à la santé, et l'enseignement.

18. Les emplois correspondant aux niveaux de compétence C et D de la CNP comprennent les vendeurs, les employés des services alimentaires, les monteurs dans la fabrication, les commis, les journaliers en construction, les travailleurs agricoles et les travailleurs d'usine.

19. Par exemple, en 2010, 57 % des demandeurs principaux du PTQF avaient l'intention d'occuper un emploi de professionnel, comparativement à 19 % des demandeurs principaux du PCP. Pour les emplois spécialisés et techniques, les pourcentages s'élevaient à 19 % pour le PTQF et à 36 % pour le PCP; quant aux professions peu spécialisées (postes intermédiaires et de bureau et postes élémentaires et de manœuvres), les taux s'élevaient à 0,5 % pour le PTQF et à 27 % pour le PCP.

Tableau 2

Niveaux de compétence professionnelle prévus chez les principaux demandeurs âgés de 20 à 54 ans à l'admission, par programme d'admission, 2009, 2010<sup>1</sup>, 2019, et 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick		Ontario		Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique	
	Candidats des provinces	Autres travailleurs qualifiés																
pourcentage																		
<b>2009 et 2010</b>																		
Gestion	16,0	11,8	90,2	9,5	16,5	25,2	56,8	22,3	25,3	24,1	10,5	14,5	6,3	10,1	3,7	15,3	14,9	30,4
Professionnels	40,3	72,4	3,1	71,4	26,5	56,8	9,7	54,7	24,7	55,4	12,9	66,0	20,5	75,5	23,7	54,6	26,1	48,8
Emplois techniques ou spécialisés	16,0	15,8	2,3	19,1	41,5	17,4	11,3	17,6	44,4	19,4	35,3	17,7	54,1	13,4	35,1	28,0	39,1	19,9
Postes intermédiaires et de secrétariat	13,5	0,0	2,9	0,0	11,5	0,6	15,9	2,0	3,2	0,7	34,5	0,9	8,5	0,7	13,6	1,1	8,9	0,6
Postes élémentaires et de manœuvres	13,5	0,0	0,3	0,0	1,2	0,0	4,9	0,0	1,7	0,1	3,0	0,3	8,7	0,0	22,2	0,2	10,4	0,1
Nouveaux travailleurs	0,8	0,0	0,8	0,0	1,5	0,0	1,2	3,4	0,8	0,3	3,3	0,3	1,6	0,3	1,2	0,6	0,4	0,2
Autres	0,0	0,0	0,4	0,0	1,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,4	0,0	0,7	0,2	0,2	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>2019</b>																		
Gestion	4,9	10,8	27,5	4,6	3,0	9,6	18,5	12,3	8,3	14,9	11,7	10,7	16,1	10,3	6,3	13,1	18,7	14,0
Professionnels	14,6	61,7	6,8	38,5	34,7	58,2	31,8	51,8	24,3	57,5	13,0	61,7	19,0	47,8	5,0	57,5	17,9	50,3
Emplois techniques ou spécialisés	61,2	27,5	37,0	56,9	53,5	32,2	28,2	35,9	40,6	27,6	32,9	27,6	57,1	41,6	66,9	29,4	44,4	35,6
Postes intermédiaires et de secrétariat	7,8	0,0	21,6	0,0	8,2	0,0	20,0	0,0	0,3	0,0	30,0	0,0	5,0	0,2	19,7	0,0	7,5	0,0
Postes élémentaires et manœuvres	11,6	0,0	7,1	0,0	0,6	0,0	1,2	0,0	0,2	0,0	11,7	0,0	1,3	0,0	1,4	0,0	5,0	0,0
Nouveaux travailleurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	25,7	0,0	0,1	0,0	0,7	0,2	0,2	0,0	6,2	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	0,8	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>2021</b>																		
Gestion	3,1	7,4	5,0	3,1	4,3	5,9	13,5	7,4	8,7	8,4	7,3	7,8	8,5	6,2	6,3	9,4	21,0	15,1
Professionnels	12,9	43,3	3,4	8,5	19,5	28,1	18,8	26,2	24,5	30,9	8,9	32,1	13,8	30,3	10,0	28,3	25,9	21,0
Emplois techniques ou spécialisés	35,7	49,3	37,9	88,2	58,8	65,5	36,6	66,4	49,9	60,5	43,8	59,8	69,3	63,1	70,0	62,0	30,9	63,7
Postes intermédiaires et de secrétariat	19,2	0,0	37,8	0,2	16,2	0,1	28,5	0,0	6,1	0,1	27,4	0,1	6,6	0,0	11,1	0,1	8,3	0,0
Postes élémentaires et de manœuvres	25,9	0,0	15,4	0,0	0,6	0,0	0,9	0,0	0,6	0,0	11,8	0,0	0,5	0,0	1,3	0,0	2,6	0,0
Nouveaux travailleurs	2,8	0,0	0,1	0,0	0,5	0,4	1,1	0,0	9,9	0,1	0,5	0,1	0,9	0,3	0,9	0,2	10,8	0,1
Autres	0,4	0,0	0,4	0,0	0,2	0,1	0,6	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0	0,6	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Les données des cohortes de 2009 et de 2010 ont été combinées en raison des faibles données dans certaines provinces.

Note : Le terme « Autres travailleurs qualifiés » désigne les principaux demandeurs qui ont été admis dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), de la Catégorie de l'expérience canadienne et du processus de sélection du Québec.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

On a aussi observé des variations importantes entre les provinces en ce qui a trait aux types de groupes de professions envisagées sélectionnés dans divers PCP. En 2019, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Alberta se sont fortement orientées vers la sélection de travailleurs spécialisés et techniques; ces immigrants représentaient entre 54 % et 67 % des nouveaux principaux demandeurs du PCP âgés de 20 à 54 ans à leur admission dans ces provinces (tableau 2). Même s'il ne s'agissait pas nécessairement du groupe majoritaire, les candidats ayant l'intention d'occuper un poste de professionnel ou de gestion étaient plus fréquemment sélectionnés en Colombie-Britannique (37 % en 2019), en Saskatchewan (35 %), au Nouveau-Brunswick (50 %), en Nouvelle-Écosse (38 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (34 %). Au Manitoba, la sélection était nettement plus orientée vers les travailleurs peu qualifiés (niveau de compétence C ou D de la CNP), comparativement aux autres provinces; dans cette province, le pourcentage de travailleurs peu qualifiés se situait à 42 % en 2019, un taux supérieur à celui enregistré pour les postes de professionnels et de gestion (25 %) ou les emplois spécialisés et techniques (33 %).

## Variations provinciales à l'égard de l'âge à l'admission, de la connaissance d'une langue officielle et de la région d'origine

Depuis les dernières années, les nouveaux candidats provinciaux adultes sont plus jeunes qu'auparavant. À l'échelle nationale, la proportion des candidats âgés de 20 à 29 ans à l'immigration s'est accrue pour passer de 24 % en 2005 à 38 % en 2019, alors que la proportion des candidats âgés de 40 à 54 ans a diminué pour passer de 38 % à 21 % (Picot, Hou et Crossman, 2023). En général, les immigrants plus jeunes ont tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que les immigrants plus âgés, surtout à long terme, toutes choses étant égales par ailleurs (Bonikowska et coll., 2015; Picot et coll., 2022). Une proportion plus élevée de candidats provinciaux plus jeunes a été observée dans six des neuf provinces ayant un PCP, plus particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique (tableau 3). Par conséquent, les candidats provinciaux âgés de 20 à 29 ans à leur admission en 2019 représentaient de 39 % à 50 % des candidats sélectionnés par ces cinq provinces.

Tableau 3

Caractéristiques socioéconomiques des immigrants du Programme des candidats des provinces âgés de 20 à 54 ans à leur admission, par province de destination prévue, 2009 et 2010<sup>1</sup>, 2019, et 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador			Île-du-Prince-Édouard			Nouvelle-Écosse			Nouveau-Brunswick			Ontario			Manitoba			Saskatchewan			Alberta			Colombie-Britannique		
	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021	2009 et 2010	2019	2021
	pourcentage																										
<b>Sexe</b>																											
Hommes	53,9	53,4	48,7	49,4	56,0	60,8	54,0	50,9	56,7	51,1	52,4	54,4	53,7	55,9	58,2	50,8	53,4	54,7	50,8	52,2	54,4	51,8	55,9	53,0	51,4	53,4	54,21
Femmes	46,2	46,6	51,3	50,6	44,0	39,2	46,0	49,1	43,3	48,9	47,6	45,6	46,3	44,1	41,8	49,2	46,6	45,4	49,2	47,8	45,7	48,2	44,1	47,0	48,6	46,6	45,79
<b>Âge à l'admission</b>																											
20 à 29	45,0	25,9	24,3	16,0	39,6	64,8	35,4	27,7	46,0	14,8	17,7	25,6	31,9	45,1	45,5	29,1	39,0	46,6	27,0	25,3	31,2	24,0	47,3	35,6	29,4	38,9	35,01
30 à 39	32,0	49,0	54,0	24,8	24,8	17,8	30,2	53,4	35,7	30,6	52,7	45,7	34,7	36,8	34,4	40,8	40,1	34,0	43,8	51,2	44,1	49,4	35,3	41,6	40,7	39,5	41,01
40 à 54	23,1	25,1	21,7	59,3	35,6	17,4	34,4	18,9	18,3	54,6	29,6	28,8	33,4	18,1	20,1	30,1	20,9	19,4	29,2	23,5	24,7	26,7	17,4	22,8	30,0	21,6	23,99
<b>Langues officielles</b>																											
l'anglais	2,4	1,0	1,6	74,5	5,8	1,9	5,0	0,5	1,1	31,9	1,2	1,2	25,5	2,2	2,0	16,6	1,5	1,8	16,0	3,6	2,3	4,9	1,4	1,5	13,3	2,1	1,4
Autre langue maternelle, parle anglais ou français	79,3	87,1	88,5	23,2	87,5	92,6	65,8	91,1	91,0	60,2	85,8	87,1	67,6	91,7	92,8	81,0	94,0	94,3	78,8	93,4	92,8	84,4	94,3	91,1	63,2	85,1	85,5
Langue maternelle : français ou anglais	18,3	12,0	9,9	2,3	6,7	5,5	29,3	8,5	7,9	7,9	13,0	11,8	6,9	6,1	5,2	2,5	4,5	3,9	5,2	3,0	4,9	10,7	4,3	7,4	23,5	12,9	13,1
<b>Région d'origine</b>																											
États-Unis	4,7	0,7	1,3	0,6	0,3	0,7	3,8	0,8	0,6	1,0	0,4	0,1	1,2	0,4	0,5	0,3	0,2	0,2	0,7	0,2	0,2	1,1	0,4	0,6	3,7	2,0	2,8
Caribes, Amérique centrale et du Sud	4,1	5,1	7,5	0,3	3,7	5,6	4,2	4,8	5,8	2,0	3,5	6,0	5,8	5,5	8,5	5,7	7,1	8,6	2,5	1,8	3,4	8,3	5,1	5,7	6,2	10,4	13,0
Europe de l'Ouest	3,6	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	8,7	1,0	1,1	10,6	4,9	3,4	2,4	0,9	0,6	5,5	1,7	1,1	4,2	0,4	0,4	5,1	0,5	1,1	5,9	2,0	2,1
Europe du Nord	11,2	4,6	1,6	1,8	1,2	0,4	20,8	2,2	2,8	4,0	0,7	0,4	2,2	1,4	1,2	1,1	0,6	0,8	3,2	1,0	1,2	7,0	1,3	2,5	14,4	6,1	6,1
Europe du Sud	0,0	4,4	1,9	0,3	1,5	1,4	1,7	2,0	2,3	0,5	1,9	2,5	18,4	3,6	3,9	0,6	1,0	0,4	0,9	2,0	2,5	0,9	2,9	1,9	1,2	3,6	2,4
Europe de l'Est	2,4	3,9	4,3	0,3	0,6	2,0	2,1	1,9	0,9	8,9	5,0	7,9	6,3	2,5	2,4	4,6	4,0	2,3	11,9	3,0	2,0	5,0	3,4	3,4	3,2	3,7	3,2
Afrique	10,7	15,6	12,8	1,2	3,0	2,1	6,1	11,7	13,5	1,7	32,1	29,3	3,3	10,8	6,2	4,3	12,4	11,7	5,2	9,6	14,0	4,5	3,6	9,7	4,5	2,9	3,3
Asie du Sud	19,5	18,3	25,1	1,6	39,0	61,0	10,4	42,1	44,4	3,8	16,7	23,3	18,0	37,9	49,3	18,5	35,6	41,9	7,8	40,9	44,7	19,0	37,7	39,5	7,3	33,7	34,5
Asie du Sud-Est	13,0	32,2	36,1	0,8	16,9	16,7	8,0	7,4	7,8	7,1	15,7	14,3	2,7	2,4	2,5	39,2	14,1	11,7	47,6	15,7	13,8	37,8	25,3	19,1	18,2	4,0	3,4
Asie de l'Est	23,7	12,4	4,8	84,1	30,7	6,2	17,5	21,2	16,8	55,6	12,3	6,4	23,1	29,8	20,2	15,2	19,0	18,9	10,7	21,4	10,9	8,4	17,7	14,0	29,9	25,1	22,0
Asie de l'Ouest	5,3	1,7	3,7	8,3	2,5	3,3	16,5	4,4	3,6	4,7	6,4	6,2	16,4	4,7	4,6	4,8	4,0	2,4	4,8	3,9	6,8	1,9	1,4	1,9	3,0	3,3	5,0
Autres régions	1,8	0,5	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,5	0,3	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	1,0	0,5	0,7	2,7	3,2	2,4

1. Les données des cohortes de 2009 et de 2010 ont été combinées en raison des faibles données dans certaines provinces.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

On a aussi observé un important changement dans les régions d'origine des candidats des provinces au cours de la dernière décennie. De 2009 à 2010, la région d'origine dominante, soit la région d'origine de la proportion la plus élevée de candidats provinciaux, variait d'une province à l'autre. Au cours de cette période, l'Asie du Sud-Est a été la région d'origine dominante dans trois provinces, l'Asie de l'Est a été la région d'origine dominante dans quatre provinces, et l'Europe du Nord a été la région d'origine dominante dans une province (tableau 3). En 2019, les plus fortes proportions de candidats provinciaux étaient originaires d'Asie du Sud, et ce, dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. En 2019, de 34 % à 42 % des nouveaux candidats des provinces étaient originaires d'Asie du Sud (selon la province). La deuxième région d'origine en importance en 2019 différait selon les provinces et comprenait l'Asie du Sud (cinq provinces), l'Asie du Sud-Est (deux provinces) et l'Asie du Sud (une province). Dans l'ensemble, les régions d'origine des candidats provinciaux étaient assez concentrées en 2019. Entre la moitié et les deux tiers des candidats provinciaux étaient originaires de l'une de deux régions d'origine, habituellement l'Asie du Sud et une autre région de l'Asie (selon la province).

La composition des langues parlées à l'admission chez les candidats des provinces a changé considérablement au cours des 10 dernières années. En 2009 et 2010, de 5 % à 32 % des nouveaux candidats provinciaux ne parlaient ni le français ni l'anglais à l'admission<sup>20</sup>. En 2019, cette proportion avait diminué pour s'établir à presque zéro dans toutes les provinces (tableau 3); presque tous les nouveaux candidats provinciaux ont indiqué pouvoir parler le français ou l'anglais à l'admission. À l'heure actuelle, la plupart des volets des programmes de candidats des provinces imposent une certaine forme d'exigences en matière de langues officielles. Par exemple, les emplois de professionnels exigent souvent une meilleure connaissance d'une langue officielle, comparativement aux emplois peu spécialisés. La plupart des nouveaux candidats provinciaux ont déclaré avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (85 % à 94 %, selon la province), mais ont précisé pouvoir parler un peu le français ou l'anglais à leur admission.

## Résumé et conclusion

Le PCP a affiché une croissance continue pour passer d'environ 500 candidats en 1999 à 88 300 candidats en 2022. Au cours des dernières années, un plus grand nombre d'immigrants économique sont arrivés au Canada dans le cadre du PCP (35 % en 2019 et en 2022), comparativement à tout autre programme. Chaque province est responsable de la conception et de la gestion de son propre PCP. À l'heure actuelle, dans l'ensemble de toutes les provinces, il y a plus de 60 volets individuels de PCP dans lesquels les immigrants peuvent être admis au Canada.

La plupart des tendances décrites dans le présent rapport ont été observées jusqu'en 2019, car les années de pandémie de 2020 et de 2021 étaient exceptionnelles. Par exemple, en 2021, les restrictions relatives aux voyages à l'étranger ont entraîné une hausse importante de la proportion des nouveaux candidats provinciaux sélectionnés à partir du bassin de résidents temporaires déjà au Canada qui avaient touché des gains au Canada ou avaient eu un permis d'études au Canada avant leur admission. Cela s'est produit dans toutes les provinces sauf en Alberta.

Le PCP a pris de l'expansion à différents rythmes d'une province à l'autre. Le Manitoba offrait le programme le plus important et à plus forte croissance pendant les 10 premières années suivant la création du PCP. L'Ontario avait un petit programme jusqu'aux alentours de 2016, après quoi ce programme a connu une croissance rapide. En 2019, cinq provinces de l'Ouest, allant de l'Ontario à la

---

20. Exclut Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard en raison du petit nombre de candidats dans ces provinces.

Colombie-Britannique, comptaient chacune un nombre presque égal de candidats (environ 12 000 immigrants). La Nouvelle-Écosse avait le programme le plus important des provinces de l'Atlantique; Terre-Neuve-et-Labrador avait un programme très petit au cours des deux dernières décennies.

L'importance du PCP comme source d'immigrants économiques variait considérablement d'une province à l'autre. En 2019, 90 % des nouveaux immigrants économiques étaient des candidats provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan, comparativement à 15 % en Ontario, ce qui est probablement attribuable à une proportion élevée d'immigrants économiques ayant choisi l'Ontario comme destination.

La proportion des nouveaux candidats provinciaux ayant une expérience de travail au Canada a affiché une forte croissance dans presque toutes les provinces de 2010 à 2019. Cette tendance semblait améliorer les résultats économiques des nouveaux candidats provinciaux. Toutefois, en 2019, on a observé de fortes variations entre les provinces en ce qui a trait à la tendance à sélectionner les candidats provinciaux à partir du bassin de travailleurs étrangers temporaires. Cette tendance était élevée en Alberta, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador, mais elle était beaucoup plus faible au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. Ces trois dernières provinces ont sélectionné plus de candidats provinciaux à partir du bassin de candidats à l'extérieur du Canada que dans le bassin des travailleurs étrangers temporaires.

On a aussi observé une hausse de la proportion de nouveaux candidats provinciaux qui étaient d'anciens étudiants internationaux, taux variant considérablement d'une province à l'autre. Cette proportion a augmenté considérablement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, mais beaucoup moins en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick. Les immigrants ayant eu une expérience d'études au Canada avant leur admission avaient tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que ceux n'ayant pas une telle expérience, surtout à long terme (Crossman et Hou, 2020).

En général, le PCP sélectionnait plus d'immigrants économiques occupant un emploi spécialisé ou technique (niveau de compétence B de la CNP) et moins d'immigrants économiques occupant un emploi de professionnel (niveau de compétence O ou A de la CNP), comparativement au PTQF. Toutefois, il y avait des variations provinciales considérables dans les professions envisagées par les nouveaux candidats en 2019. Les candidats des provinces occupant des emplois spécialisés et techniques étaient les plus nombreux en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta, alors que la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard avaient une plus grande proportion de candidats occupant des postes de professionnels et de gestion; cette proportion était tout de même bien en deçà de la majorité. Le Manitoba était la province où les candidats provinciaux exerçant des professions peu spécialisées (niveau de compétence C ou D de la CNP) étaient plus nombreux que les candidats occupant un emploi de professionnel ou un emploi spécialisé ou technique.

Dans presque toutes les provinces, les candidats des provinces étaient plus jeunes au moment de leur admission en 2019, comparativement à ceux admis en 2009 et en 2010. De plus, au cours de cette période, le pourcentage des candidats qui ne parlaient ni le français ni l'anglais a aussi diminué considérablement pour se situer à presque zéro dans toutes les provinces. Une proportion beaucoup plus élevée de nouveaux candidats provinciaux étaient originaires d'une même région d'origine en 2019, comparativement à ce qui avait été observé une décennie auparavant. Les candidats originaires d'Asie du Sud formaient le groupe le plus important de candidats originaires de la même région d'origine (taux allant de 34 % à 42 %) dans la plupart des provinces.

Au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis la création du PCP, toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, ont eu de plus en plus recours au PCP pour sélectionner des immigrants économiques. Pendant cette période, presque toutes les provinces ont modifié leurs PCP pour, entre autres, améliorer les résultats économiques des immigrants admis dans le cadre de ce

programme. De plus en plus d'immigrants avaient de l'expérience de travail ou d'études au Canada avant leur admission étaient plus jeunes à l'admission, et de moins en moins d'immigrants ne parlaient ni le français ni l'anglais. En 2019, toutefois, on a aussi observé des écarts considérables entre les provinces, surtout en ce qui a trait à la tendance à sélectionner des candidats provinciaux à partir d'un bassin de travailleurs étrangers temporaires et d'anciens étudiants étrangers, ainsi que des écarts concernant les professions envisagées par les candidats. Ces résultats reflètent les différences observées dans les volets du PCP des provinces respectives (voir l'annexe), les critères de sélection et les choix effectués pour satisfaire les besoins perçus des économies provinciales.

Outre les exigences linguistiques minimales, les critères de sélection des PCP diffèrent considérablement d'une province à l'autre, tout comme les profils des caractéristiques sociodémographiques des candidats provinciaux respectifs. À certains égards, par contre, les provinces attirent et sélectionnent de plus en plus des candidats aux profils similaires, notamment en ce qui a trait à l'expérience de travail au Canada avant l'admission et, dans une moindre mesure, à l'expérience d'études au Canada avant l'admission, ainsi qu'au chapitre de l'âge et de la région d'origine. Au fur et à mesure que le PCP continue de croître et que d'autres programmes axés sur les régions sont établis<sup>21</sup>, il sera important de continuer à suivre la multitude des programmes offerts, ainsi que leurs résultats respectifs, dans le but de bien orienter la politique.

---

21. Comprend ce qui suit : 1) offrir en permanence le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique; 2) mettre en place le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord; et 3) élaborer le Programme de candidats municipaux à venir.

## Annexe : Volets du Programme des candidats des provinces

### Introduction

Vous trouverez ci-dessous les volets du Programme des candidats des provinces (PCP) qui sont offerts par les provinces et les territoires depuis le début de 2022, ainsi que certaines des principales exigences en matière d'admissibilité<sup>22</sup>.

Selon la liste ci-dessous, il existe 63 volets (certains indiqués comme étant des sous-volets par leur province respective) dans le PCP à partir duquel les immigrants économiques peuvent soumettre une demande.

Plusieurs aspects clés des règles d'admissibilité permettent de distinguer les volets les uns des autres, y compris les aspects suivants :

- Critère qui permet de déterminer si le volet est limité à des niveaux de compétence précis : certains volets s'appliquent uniquement aux travailleurs hautement qualifiés (habituellement les niveaux de compétence 0, A ou B de la Classification nationale des professions), alors que d'autres volets visent des travailleurs peu qualifiés (niveaux de compétence C ou D de la CNP). D'autres volets sont offerts à tous les niveaux de compétence. Certains volets s'adressent à des groupes professionnels précis, bien souvent ceux liés à la technologie ou aux soins de la santé.
- Critère qui permet de déterminer si le volet vise uniquement les professions recherchées : divers volets sont axés sur des professions précises qui connaissent une pénurie immédiate de main-d'œuvre. Ces professions peuvent nécessiter plus de compétences, moins de compétences ou, dans certains cas, les deux.
- Critère qui permet de déterminer si le volet exige une offre d'emploi : divers volets exigent que le demandeur ait reçu une offre d'emploi d'un employeur dans la province.
- Critère qui permet de déterminer si le volet s'adresse seulement aux travailleurs étrangers temporaires, aux ressortissants étrangers, ou aux deux : divers volets sont conçus pour permettre aux travailleurs étrangers temporaires d'obtenir le statut de résident permanent.
- Critère qui permet de déterminer si le volet vise uniquement les étudiants étrangers : certains volets sont offerts uniquement aux étudiants étrangers inscrits à un programme d'études dans la province (ayant souvent un an d'expérience de travail); certains volets acceptent des étudiants étrangers ayant fait des études dans n'importe quelle province au Canada.
- Critère qui permet de déterminer si le volet accepte des entrepreneurs en général, ou ceux faisant partie d'industries précises : certains volets des gens d'affaires sont limités à des industries précises, notamment l'industrie de la technologie ou les entrepreneurs agricoles. Certains volets des gens d'affaires exigent un patrimoine net minimum (p. ex. de 600 000 \$ à 800 000 \$) ou un investissement minimum (p. ex. 150 000 \$).
- La sélection peut se faire au moyen du système fédéral de gestion des demandes Entrée express (désignations faites par ce moyen appelées « désignations améliorées »), ou au moyen d'un système de sélection conçu par la province.
- Les exigences linguistiques peuvent varier d'un volet à l'autre : les volets visant les professions hautement spécialisées exigent habituellement un niveau plus élevé de connaissances d'une

22. Fondé sur deux publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : « Fonctionnement du Programme des candidats des provinces » (IRCC, 2022) et « Évaluation du Programme des candidats des provinces » (IRCC, 2017).

langue officielle (p. ex. le niveau 6 ou 7 selon l'évaluation linguistique des Niveaux de compétence linguistique canadiens [NCLC]). Les volets visant les professions peu qualifiées (les niveaux de compétence C ou D de la CNP) exigent habituellement des niveaux inférieurs de connaissances d'une langue officielle (p. ex. le niveau 4 selon l'évaluation linguistique des NCLC).

- Les exigences en matière d'études peuvent varier d'un volet à l'autre : souvent, le demandeur doit démontrer que ses études sont équivalentes à celles offertes au Canada.

Étant donné les nombreux aspects sous lesquelles peuvent varier les règles d'admissibilité, peu de volets sont identiques dans la plupart des provinces. Il y a tout de même des généralités. Toutes les provinces (et territoires) offrent :

- un ou des volets pour les entrepreneurs immigrants;
- un ou des volets pour les immigrants hautement qualifiés (niveau de compétence 0, A ou B de la CNP);
- des volets pour l'immigration de travailleurs peu qualifiés (niveau de compétence C ou D de la CNP), habituellement afin de pourvoir des postes dans des professions touchées par une pénurie immédiate de main-d'œuvre;
- un ou des volets qui permettent de sélectionner des immigrants à partir du bassin de travailleurs étrangers temporaires, des demandeurs à l'extérieur du Canada ou les deux;
- des volets qui sélectionnent des immigrants économiques au moyen du système fédéral de gestion des demandes Entrée express ou du système de sélection de la province.

## Volets par province

Vous trouverez ci-dessous les volets du PCP qui sont actuellement offerts dans chaque province (2022). Différents volets ont différentes exigences en matière d'admissibilité, dont bon nombre ne sont pas énumérées ici. Selon le volet, ces exigences peuvent inclure, entre autres, un niveau minimum de scolarité comparable aux études offertes au Canada, un score minimum sur une grille de points, des exigences minimales en matière de langue officielle, le besoin de démontrer qu'aucun Canadien n'est disponible pour pourvoir le poste, un salaire qui est égal ou supérieur au salaire médian pour cette profession, la capacité de subvenir à ses besoins financiers, une exigence en matière d'investissement minimum en dollars ou un emploi d'une durée de plusieurs années (souvent deux ans). Différents critères s'appliquent à différents volets.

## Colombie-Britannique

Le « British Columbia Provincial Nominee Program » (programme des candidats des provinces de la Colombie-Britannique) est décrit comme étant un programme qui permet à la province de sélectionner et de désigner des travailleurs étrangers, des étudiants étrangers et des entrepreneurs pour aider à satisfaire les besoins du marché du travail de la Colombie-Britannique, pour appuyer les priorités gouvernementales et pour aider à faire croître l'économie de la Colombie-Britannique<sup>23</sup>. Les volets de ce programme comprennent ce qui suit :

---

23. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.welcomebc.ca/Immigrate-to-B-C/About-The-BC-PNP>.

- « Skilled workers program » (programme des travailleurs qualifiés) – Désigne et sélectionne des travailleurs étrangers au moyen du système fédéral Entrée express ou d'un programme de la Colombie-Britannique. Exige une offre d'emploi. Les cinq volets suivants sont des sous-volets du programme des travailleurs qualifiés :
  - « Health Care Professionals Stream » (volet des professionnels de soins de santé) – Comprend certaines professions liées aux soins de santé et à la garde d'enfants.
  - « BC PNP Tech program » (volet de la technologie du programme de la Colombie-Britannique) – S'adresse à certaines professions du domaine de la haute technologie.
  - « International Graduate Program » (programme des diplômés étrangers).
  - « International Post-Graduate Program » (programme pour diplômés étrangers de cycle supérieur).
  - « Entry Level and Semi-Skilled program » (programme de travailleurs de premier échelon et semi-qualifiés) – S'applique aux travailleurs peu qualifiés; les demandes peuvent seulement être soumises dans le cadre du programme de la Colombie-Britannique (non par le système fédéral Entrée express).
- « Entrepreneurial stream » (volet pour les entrepreneurs) – Ces candidats sont aussi sélectionnés dans le cadre du système fédéral Entrée express.

## Alberta

Dans le cadre du programme d'immigration Advantage Alberta (PIAA), les candidats doivent avoir les compétences requises pour remédier à une pénurie de la main-d'œuvre ou doivent prévoir acheter ou démarrer une entreprise en Alberta<sup>24</sup>. Les volets du PIAA comprennent ce qui suit :

- Volet Opportunité Alberta – S'adresse aux travailleurs étrangers temporaires qui ont une offre d'emploi dans une profession touchée par une pénurie de main-d'œuvre; il n'y a aucune exigence à l'égard du niveau de compétence. Quelques professions ne sont pas admissibles.
- Volet Entrée express de l'Alberta – Permet à la province de désigner des immigrants à partir du système fédéral Entrée express; une voie technologique accélérée fait partie de ce volet.
- Volet Renouveau rural – S'adresse aux travailleurs étrangers temporaires qui occupent un emploi en Alberta ou qui sont invités à soumettre une demande dans le cadre du système Entrée express; les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi dans une région rurale de l'Alberta.
- Volet Entrepreneurs ruraux – S'adresse aux personnes qui démarrent ou achètent une entreprise dans une région rurale de l'Alberta.
- Volet Entrepreneurs diplômés – Vise les diplômés étrangers ayant étudié dans un établissement d'enseignement postsecondaire de l'Alberta et souhaitant lancer ou acheter une entreprise.
- Volet Agriculture – Vise les personnes qui envisagent d'acheter ou de lancer une exploitation agricole.
- Volet Entrepreneurs diplômés – Vise les diplômés ayant étudié dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur du Canada et souhaitant lancer de nouvelles entreprises et des entreprises innovantes en Alberta.

---

24. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.alberta.ca/fr/aaip-application-streams>.

## Saskatchewan

Le Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS) est décrit comme étant un programme qui cible les immigrants ayant les compétences et l'expérience requises pour exercer les professions recherchées en Saskatchewan, notamment les professions dans les domaines des soins de santé, de l'agriculture, du commerce et des affaires<sup>25</sup>. Le PCIS est divisé en quatre catégories :

- Travailleurs internationaux qualifiés – Volet qui s'applique aux travailleurs qualifiés souhaitant travailler et vivre en Saskatchewan.
- Travailleurs ayant acquis de l'expérience de travail en Saskatchewan – Volet s'appliquant aux étrangers qui habitent et travaillent déjà en Saskatchewan.
- Entrepreneurs – Volet qui s'applique aux personnes souhaitant lancer une entreprise.
- Propriétaires et exploitants agricoles – Volet qui s'applique aux personnes souhaitant acheter et exploiter une ferme en Saskatchewan.

Le volet Travailleurs internationaux qualifiés comporte plusieurs sous-volets :

- « Employment Offer » (offre d'emploi) – Les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi dans une profession du niveau de compétence 0, A ou B de la CNP, ou dans un métier désigné; ils doivent avoir acquis au moins une année d'expérience de travail dans la profession visée, soit au Canada ou ailleurs; ils doivent maîtriser une langue officielle à au moins un niveau 4 s'il s'agit d'une profession réglementée.
- « Tech Talent Pathway » (parcours des talents technologiques) – Les règles d'admissibilité sont semblables à celles susmentionnées, sauf que ce volet s'adresse aux travailleurs hautement qualifiés du secteur de la technologie et de l'innovation.
- « Occupation In-Demand » (professions recherchées) – S'applique aux travailleurs hautement qualifiés dans une profession recherchée qui n'ont pas reçu une offre d'emploi, qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires comparable à ceux offerts au Canada et qui ont obtenu au moins un niveau 4 sur les tests d'évaluation de la maîtrise des langues officielles.
- « Saskatchewan Express Entry » (Entrée express de la Saskatchewan) – S'applique aux candidats qui n'ont pas reçu une offre d'emploi, mais qui soumettent leur demande au moyen du système fédéral Entrée express.
- « Hard-to-Fill Skills Pilot » (volet pilote des compétences difficiles à trouver) – S'adresse aux travailleurs de niveau intermédiaire ou peu qualifiés ayant reçu une offre d'emploi, ayant obtenu le niveau 4 sur l'évaluation linguistique, ayant au moins un diplôme d'études secondaires et ayant acquis au moins un an d'expérience de travail à titre de travailleurs étrangers temporaires.

Le volet « Worker with Saskatchewan Work Experience » (travailleurs ayant acquis de l'expérience de travail en Saskatchewan) qui vise les travailleurs étrangers temporaires ayant une offre d'emploi comprend ce qui suit :

- Travailleurs qualifiés (niveau de compétence 0, A ou B de la CNP) ayant reçu une offre d'emploi à temps plein
- Ouvriers agricoles semi-qualifiés

---

25. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/moving-to-saskatchewan/immigrating-to-saskatchewan/saskatchewan-immigrant-nominee-program>.

- Professionnels de la santé
- Travailleurs du Projet du secteur hôtelier
- Travailleurs du Projet de conducteur de camion sur long parcours
- Étudiants étrangers obtenant leur diplôme d'études secondaires à un établissement d'enseignement en Saskatchewan ou ailleurs au Canada

Les volets « Entrepreneur » et « Farm Owner and Operator » (propriétaires ou exploitants agricoles) comprennent ce qui suit :

- Programmes d'entrepreneuriat pour les candidats souhaitant démarrer leur propre entreprise. Les candidats doivent remplir un formulaire pour obtenir une cote par points. Les candidats recevant le plus de points sont sélectionnés en premier.
- Volet Entrepreneurs – Étudiants étrangers diplômés pour les étudiants étrangers obtenant leur diplôme à un établissement d'enseignement en Saskatchewan et souhaitant lancer une entreprise.
- Programme d'entrepreneuriat à l'intention des propriétaires et des exploitants agricoles – Vise les candidats qui seront propriétaires d'une exploitation agricole ayant des actifs considérables.

## Manitoba

Le programme Candidats du Manitoba est décrit comme étant un programme géré à l'échelle locale et axé sur les besoins des employeurs au Manitoba<sup>26</sup>. Ce programme cerne les professions recherchées en fonction des renseignements sur le marché du travail du Manitoba et des prévisions relatives aux professions ainsi que grâce aux consultations directes auprès des employeurs. Il y a une liste de professions recherchées, qui semblent nécessiter principalement les niveaux de compétence 0, A et B de la CNP. Les critères de sélection sont semblables à ceux en place pour le système fédéral Entrée express. Les candidats sont invités à présenter une déclaration d'intérêt. Ils doivent avoir des fonds pour l'établissement (en fonction du seuil de faible revenu), bien maîtriser l'anglais et s'engager à vivre au Manitoba. Le programme Candidats du Manitoba inclut les volets suivants :

- Travailleurs qualifiés au Manitoba (travailleurs étrangers temporaires) – Exige une offre d'emploi.
- Travailleurs qualifiés à l'étranger – N'exige pas une offre d'emploi.
- « International Education Stream » (volet pour les études à l'étranger) – S'adresse aux diplômés étrangers ayant fait leurs études à un établissement d'enseignement postsecondaire au Manitoba. Ils peuvent avoir recours aux sous-volets suivants : « Career Employment Pathway » (voie d'une carrière ou d'un emploi) (offre d'emploi requise), « Graduate Internship Pathway » (voie d'un stage pour diplômés) (aucune offre d'emploi requise) ou « International Student Entrepreneur Pilot » (volet pilote pour les étudiants étrangers entrepreneurs).
- « Business Investor Stream » (volet pour les investisseurs du secteur des entreprises) – Les candidats peuvent choisir les sous-volets suivants : « Entrepreneur Pathway » (voie pour les entrepreneurs) ou « Farm Investor Pathway » (voie pour les investisseurs dans les exploitations agricoles).

---

26. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://immigratemanitoba.com/fr/immigrer/>.

## Ontario

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) est décrit comme étant un programme qui reconnaît et désigne, aux fins de résidence permanente, les personnes ayant les compétences et l'expérience dont l'économie de l'Ontario a besoin (p. ex. des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants étrangers et d'autres personnes possédant les compétences, l'expérience et les études recherchées)<sup>27</sup>. Les volets du POCI comprennent ce qui suit :

- Volet Travailleurs étrangers – Exige une offre d'emploi à temps plein d'un employeur, une offre d'emploi d'une durée indéterminée dans un emploi qualifié (niveau de compétence O, A ou B de la CNP); s'adresse aux immigrants en Ontario (travailleurs étrangers temporaires) ou à l'extérieur du Canada; le salaire de l'emploi proposé doit être égal ou supérieur au salaire médian pour cette profession; l'employeur doit démontrer que ce poste doit être pourvu de façon urgente. Pour les professions nécessitant un permis d'exercice, les candidats doivent détenir un permis valide en Ontario.
- Volet Travailleurs qualifiés francophones – S'applique aux travailleurs étrangers francophones possédant de solides capacités linguistiques en anglais.
- Volet Étudiants étrangers – Nécessite une offre d'emploi d'un employeur; les exigences sont semblables à celle du volet ci-dessus (mais un niveau de salaire bas est acceptable au lieu du salaire médian).
- Volet Compétences recherchées – S'adresse aux travailleurs peu qualifiés de niveau de compétence C ou D de la CNP (certaines professions); nécessite une offre d'emploi d'un employeur; les candidats doivent avoir obtenu le niveau 4 en anglais ou en français selon l'évaluation linguistique des Niveaux de compétence linguistique canadienne (NCLC); le salaire doit être supérieur au salaire médian de cette profession. Les candidats peuvent être des travailleurs étrangers temporaires ou des demandeurs à l'extérieur du Canada.
- Volet Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise – Vise les diplômés titulaires d'une maîtrise d'une université ontarienne; exige un niveau 7 ou plus selon l'évaluation linguistique des NCLC; les candidats doivent avoir suffisamment de fonds pour subvenir à leurs besoins.
- Volet Candidats étrangers titulaires d'un doctorat – Exige l'obtention d'un doctorat d'une université ontarienne; exigences semblables à celles du volet susmentionné.
- Volet Priorité basée sur le capital humain – Les candidats doivent être désignés par la province; ce volet fait appel au système fédéral Entrée express dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et applique les exigences de ces programmes.
- Volet Métiers spécialisés – Semblable au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral); s'adresse aux travailleurs étrangers temporaires (c.-à-d. que les candidats doivent avoir acquis une expérience de travail en Ontario); fait appel au système fédéral Entrée express. S'il s'agit d'une profession réglementée, le candidat doit détenir un permis valide.
- Volet Entrepreneur – Les candidats doivent posséder un avoir net d'au moins 800 000 \$, posséder ou démarrer une entreprise en Ontario et créer au moins deux emplois à temps plein.

27. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>.

## Nouveau-Brunswick

Le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) est décrit comme étant un programme d'immigration qui permet au gouvernement du Nouveau-Brunswick de désigner des personnes ayant la plus grande capacité de s'établir sur le plan économique au Nouveau-Brunswick et ayant l'intention de résider dans cette province<sup>28</sup>. Le volet des travailleurs qualifiés du Nouveau-Brunswick est conçu pour aider les employeurs du Nouveau-Brunswick à recruter des ressortissants étrangers et des diplômés étrangers qui possèdent des compétences pour lesquelles l'offre en main-d'œuvre est limitée dans la province. Les employeurs doivent démontrer que les postes vacants ne peuvent pas être pourvus par un citoyen canadien ou un résident permanent. Les volets du PCNB incluent ce qui suit :

- Volet Travailleurs qualifiés du Nouveau-Brunswick – Les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi d'une entreprise au Nouveau-Brunswick et s'engager à vivre dans la province de façon permanente; des exigences standard, comme les compétences linguistiques, doivent être satisfaites. Les employeurs doivent démontrer qu'ils ne peuvent pas trouver un travailleur canadien pour pourvoir le poste. Ce volet vise les ressortissants étrangers et les étudiants étrangers. Les candidats sont classés selon un processus de notation; il n'y a aucune exigence à l'égard du niveau de compétence.
- Volet Entrée express du Nouveau-Brunswick – S'adresse aux travailleurs étrangers temporaires qui habitent au Nouveau-Brunswick et qui exercent une profession de niveau de compétence 0, A ou B ainsi qu'aux étudiants étrangers ayant fait des études au Nouveau-Brunswick et ayant au moins un an d'expérience dans une profession hautement qualifiée.
- Volet Immigration des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick – S'adresse aux personnes souhaitant démarrer ou acheter une entreprise dans certaines industries (non indiquées) au Nouveau-Brunswick.

## Nouvelle-Écosse

Le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE) vise à attirer les immigrants ayant les compétences et l'expérience recherchées par la Nouvelle-Écosse<sup>29</sup>. Les volets du PCNE comprennent ce qui suit :

- Priorités du marché du travail de la Nouvelle-Écosse – A recours au système fédéral Entrée express pour satisfaire aux besoins du marché du travail de la Nouvelle-Écosse; comprend une mention spéciale à l'égard des infirmières et infirmiers.
- Priorités du marché du travail pour les médecins – A recours au système fédéral Entrée express; les candidats doivent être approuvés par les autorités de la santé de la Nouvelle-Écosse; l'accent est mis sur les omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale (CNP 3112) et sur les médecins spécialistes (CNP 3111).
- Médecins – Même description que le volet susmentionné, mais n'a pas recours au système fédéral Entrée express.

28. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.welcomenb.ca/content/wel-bien/fr/Immigrer/content/CommentImmigrer/ProgrammeDesCandidatsDuNB-PCNB.html>.

29. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://novascotiainmigration.com/demenager-en-nouvelle-ecosse/>.

- **Entrepreneurs** – Les candidats doivent posséder un avoir net d'au moins 600 000 \$, être en mesure d'investir au moins 150 000 \$ de leurs propres fonds, avoir une expérience considérable et posséder un niveau 5 en anglais ou en français selon l'évaluation linguistique des NCLC.
- **Diplômés étrangers et nouveaux entrepreneurs** – S'adresse aux diplômés étrangers ayant fait leurs études dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse; les candidats doivent avoir possédé et exploité une entreprise pendant au moins un an en Nouvelle-Écosse.
- **Diplômés étrangers recherchés** – À l'heure actuelle, ce volet est seulement offert aux aides-infirmiers/aides-infirmières, aux préposés/préposées aux bénéficiaires et aux éducateurs/éducatrices de la petite enfance.
- **Travailleurs qualifiés** – S'applique aux travailleurs étrangers peu qualifiés et hautement qualifiés ainsi qu'aux diplômés étrangers; les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi d'un employeur (qui n'a pas pu trouver un résident permanent ou un citoyen canadien pour pourvoir le poste); ils doivent être titulaires d'un diplôme d'études secondaires et avoir obtenu un niveau 4 en anglais ou en français selon l'évaluation linguistique des NCLC; les travailleurs peu et moyennement qualifiés doivent être des travailleurs étrangers temporaires (c.-à-d. avoir six mois d'expérience auprès de l'employeur).
- **Professions recherchées** – Vise surtout les postes exigeant un niveau de compétence C et D selon la CNP (certaines professions); les candidats doivent avoir obtenu un niveau 4 en anglais ou en français selon l'évaluation linguistique des NCLC; ils doivent posséder des ressources financières suffisantes pour s'établir avec succès.
- **Expérience de la Nouvelle-Écosse : Entrée express** – Les candidats doivent avoir au moins un an d'expérience de travail en Nouvelle-Écosse (c.-à-d. comme travailleur étranger temporaire) dans une profession hautement spécialisée (niveau de compétence O, A ou B de la CNP); ils doivent avoir obtenu un niveau 7 en anglais ou en français selon l'évaluation linguistique des NCLC pour un poste de niveau O ou A de la CNP, ou le niveau 5 selon l'évaluation NCLC pour un poste de niveau B de la CNP.

## Île-du-Prince-Édouard

Le Programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard est décrit comme étant un programme qui sélectionne les candidats en fonction de leur intention de vivre et de travailler à l'Île-du-Prince-Édouard et de leur capacité de s'établir sur le plan économique<sup>30</sup>. La priorité est accordée aux entrepreneurs et aux candidats ayant les compétences requises pour occuper un emploi dans les domaines connaissant une pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

- **Professions recherchées** – Permet aux employeurs de pourvoir des postes précis de professions recherchées (avec une offre d'emploi); les candidats peuvent être à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. À l'heure actuelle, les professions recherchées incluent les aides-infirmiers/aides-infirmières, les préposés/préposées aux bénéficiaires, les aides de soutien des métiers et manœuvres en construction, les conducteurs/conductrices de camions de transport, et les nettoyeurs/nettoyeuses pour travaux légers.

---

30. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/bureau-de-limmigration>.

- Travailleurs qualifiés à l'Île-du-Prince-Édouard – Les candidats doivent déjà posséder un emploi; ce volet permet aux employeurs de pourvoir des postes hautement spécialisées qu'ils ne sont pas en mesure de pourvoir sur le marché du travail local.
- Travailleurs qualifiés à l'extérieur du Canada – L'employeur doit avoir reçu l'autorisation de présenter une offre d'emploi; le demandeur doit avoir reçu une offre d'emploi pour un poste de niveau 0, A ou B de la CNP, et il doit avoir obtenu un diplôme ou un grade d'un établissement d'études postsecondaires.
- Entrée express Île-du-Prince-Édouard – S'adresse aux personnes désignées dans le cadre de l'un des programmes fédéraux Entrée express; les candidats peuvent être à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada; une offre d'emploi n'est pas obligatoire; la priorité est accordée aux personnes qui vivent et travaillent déjà à l'Île-du-Prince-Édouard (p. ex. les travailleurs étrangers temporaires).
- Travailleurs essentiels – Permet aux employeurs d'offrir un poste de niveau C ou D (CNP) aux travailleurs étrangers temporaires qui travaillent à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Diplômés étrangers – Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire agréé de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Volet Compétences intermédiaires – Les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi d'un employeur de l'Île-du-Prince-Édouard qui est à temps plein, non saisonnier (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence intermédiaire (niveau C de la CNP).

## Terre-Neuve-et-Labrador

Le Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (PCPTNL) est décrit comme étant un processus d'immigration efficace pour les travailleurs qualifiés et les diplômés internationaux qui ont l'intention de s'établir de façon permanente avec leur famille dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>31</sup>. Pour les volets liés aux travailleurs qualifiés, les employeurs doivent remplir une demande d'évaluation des postes vacants auprès d'un agent d'évaluation du marché du travail. Les volets du PCPTNL comprennent ce qui suit :

- Travailleurs qualifiés – Entrée express – Les candidats doivent avoir reçu une offre d'emploi pour occuper une profession hautement spécialisée (niveau 0, A ou B de la CNP) et satisfaire aux critères du système fédéral Entrée express; ils doivent être titulaires d'un permis de travail ou être admissible à en recevoir un (c.-à-d. avoir le statut de travailleur étranger temporaire); ils doivent en outre démontrer que les études achevées sont comparables à celles qu'offrent les programmes d'études au Canada.
- Travailleurs qualifiés – Les candidats doivent être des travailleurs étrangers temporaires; ils doivent avoir reçu une offre d'emploi d'une durée d'au moins deux ans; le salaire proposé doit être conforme aux taux de salaire provinciaux; les candidats doivent satisfaire aux exigences linguistiques; le poste peut être de tout niveau de compétence, y compris les niveaux C et D de la CNP. L'employeur doit démontrer que le poste est essentiel.
- Diplômés internationaux – Les candidats doivent être des travailleurs étrangers temporaires récemment diplômés ayant reçu un permis de travail ou une offre d'emploi pour poste de niveau 0,

31. Consultez le site Web de la province (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.gov.nl.ca/immigration/apercu-du-programme-des-candidats-de-la-province-de-terre-neuve-et-labrador>.

A ou B de la CNP, ou C (s'il s'agit d'une profession recherchée); ils doivent démontrer avoir suffisamment de fonds.

- « Priority Skills Newfoundland and Labrador » (compétences prioritaires à Terre-Neuve-et-Labrador) – S'applique aux travailleurs hautement qualifiés exerçant des professions recherchées ou titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat de la Memorial University en technologie, en aquaculture, en agriculture ou en soins de santé.
- Entrepreneurs internationaux – Les candidats doivent acheter ou lancer une entreprise; après un an, ils pourraient recevoir une invitation à devenir résidents permanents.
- Entrepreneurs diplômés internationaux – S'applique uniquement aux diplômés de la Memorial University ou du College of the North Atlantique.

## Yukon

Le Programme territorial de candidature à l'immigration comprend deux principaux volets<sup>32</sup>. Dans les deux cas, le processus de demande est axé sur les employeurs. L'employeur présente une demande dans le cadre du Programme territorial de candidature à l'immigration afin d'obtenir des travailleurs pour remédier à une pénurie démontrée de main-d'œuvre.

- Volet Travailleurs qualifiés – S'applique aux travailleurs qui présentent une demande pour des postes de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP.
- Volet Employés stratégiques – S'applique aux travailleurs qui présentent une demande pour des postes de niveau de compétence C ou D de la CNP.

## Territoires du Nord-Ouest

Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest comporte trois programmes axés sur l'employeur permettant de remédier à des pénuries de main-d'œuvre démontrées par l'employeur<sup>33</sup>. Il comprend aussi un volet Entrepreneur.

- Travailleurs qualifiés – Permet aux employeurs de remédier à des pénuries de main-d'œuvre dans des postes pour lesquels on exige une formation scolaire ou une formation spécialisée.
- Emplois de premier échelon ou semi-spécialisés – Permet aux employeurs de remédier à des pénuries démontrées de main-d'œuvre lorsqu'ils ne trouvent pas des candidats canadiens à l'échelle locale ou nationale pour pourvoir des postes précis; le demandeur doit avoir travaillé pour l'employeur pendant au moins six mois (p. ex. comme travailleur étranger temporaire).
- Entrée express pour les Territoires du Nord-Ouest – Les candidats sont désignés par les Territoires du Nord-Ouest dans le cadre du système fédéral Entrée express; ils doivent satisfaire aux critères du volet Travailleurs qualifiés.

32. Consultez le site Web du territoire (site consulté le 16 mai 2022). <https://yukon.ca/fr/immigration/presenter-une-demande-dimmigration-au-yukon/immigrate-yukon>.

33. Consultez le site Web du territoire (site consulté le 16 mai 2022). <https://www.immigrationtno.ca/immigrez-ici>.

## Bibliographie

Bonikowska, A., Hou, F. et Picot, G. (2015). « Quelles caractéristiques du capital humain prédisent le mieux les gains des immigrants de la composante économique? », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 368, Ottawa, Statistique Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). (2011). *Évaluation du Programme des candidats des provinces*. Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Division de l'évaluation.

Crossman, E. et Hou, F. (2022). « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : études au Canada avant l'immigration et revenus après l'immigration », *Rapports économiques et sociaux*, 2(2), p. 1 à 15. Statistique Canada.

Hou, F. et Picot, G. (2016). « Changing Immigrant Characteristics and Pre-Landing Canadian Earnings: Their Effect on Entry Earnings over the 1990s and 2000s », *Analyse de politiques*, 42(3), p. 308 à 232.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2017). *Évaluation du Programme des candidats des provinces*. Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Division de l'évaluation.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). [Immigrer en tant que candidat d'une province - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/facteurs-selection-predire-gains-demandeurs-principaux-immigration-economique.html) (site consulté le 16 mai 2022).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2019). Recrutement des travailleurs immigrés : Canada 2019 | Recrutement des travailleurs immigrés | OCDE iLibrary.

Picot, G., Hou, F. et Crossman, E. (2023). « Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada », *Rapports économiques et sociaux*, 3(7), p. 1 à 16.

Picot, G., Hou, F., Xu, L. et Bonikowska, A. (2022). Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique? Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Recherche sur les politiques, Direction générale de la recherche et de l'évaluation. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/facteurs-selection-predire-gains-demandeurs-principaux-immigration-economique.html>

Statistique Canada. (2020). « Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) — Rapport technique, 2018 », *Diversité et Statistique socioculturelle*, n° 24.